Un investisseur d'un fonds d'Exane AM dépose plainte contre X pour abus de confiance et faux et usage de faux

En mars 2020, en seulement cinq jours, un investisseur a perdu 11 millions d'euros dans le fonds luxembourgeois Exane Integrale. Le fonds a été immédiatement placé en liquidation. Mais après deux ans et demi, la liquidation n'a toujours pas eu lieu. L'investisseur est convaincu que la gestion a outrepassé les limites du mandat confié à Exane AM, défini dans le prospectus.

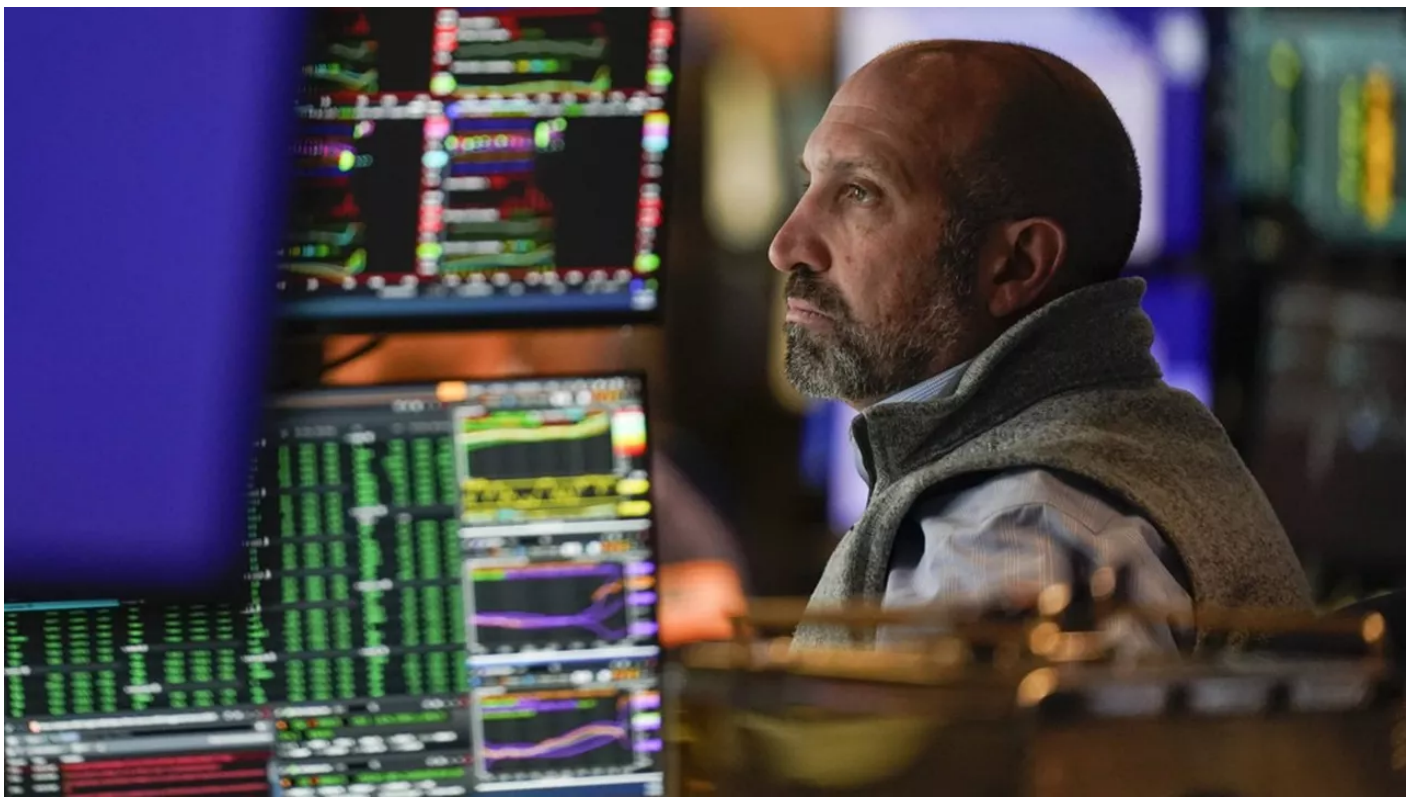

Un investisseur, qui a perdu 11 millions d'euros dans un fonds géré par Exane AM, a porté plainte contre X pour abus de confiance et faux et usage de faux. (Seth Wenig/AP/SIPA)

Par **Laurence Boisseau**

Publié le 17 oct. 2022 à 18:17 | Mis à jour le 17 oct. 2022 à 18:42

Comment un fonds d'Exane AM, une filiale du groupe BNP Paribas, a-t-il bien pu perdre la totalité de ses actifs, soit près de 170 millions d'euros en seulement cinq jours ?

L'affaire a beau s'être déroulée entre le 12 et 17 mars, en plein krach boursier, à la suite de l'épidémie de Coronavirus, cela semble incompréhensible.

Au point qu'un investisseur, qui avait placé près de 17 millions d'euros dans le fonds Exane Integrale, a porté plainte contre X, le 10 août, près du tribunal judiciaire de Paris, selon l'Agefi. Une plainte pour abus de confiance, faux et usage de faux, et diffusion d'informations fausses et trompeuses. L'investisseur est convaincu qu'aucune somme ne lui sera jamais restituée.

Le 17 mars 2020, Exane AM a décidé de geler son fonds luxembourgeois, Exane Integrale , à défaut de pouvoir valoriser avec fiabilité ses actifs. La société de gestion a alors indiqué que la volatilité sur les marchés financiers « avait provoqué un très fort stress de liquidité qui, soit gelait les transactions, soit écartait les fourchettes sur de nombreuses classes d'actifs dans des proportions inconnues ». Le 25 mars, le fonds était placé en liquidation.

Gestion non conforme au profil de risque

Deux ans et demi plus tard, Exane Integrale n'est toujours pas liquidé. L'investisseur est convaincu que la gestion effectuée par le fonds n'était pas conforme au profil de risque prévu dans le prospectus. Le 12 mars 2020, il avait donné l'ordre de vendre 8,5 millions d'euros de parts du fonds. Cet ordre, qui ne représentait que 5,09 % de l'actif net du fonds, n'a été servi qu'à hauteur de 6,15 millions. Pourtant, il aurait provoqué une baisse de la valeur liquidative de 35 % en deux jours.

Selon la plainte que Les Echos ont pu consulter, l'investisseur soupçonne qu'« Exane AM aurait outrepassé les limites de son mandat en transformant un fonds « multistratégie » en un fonds concentré sur le trading de dérivés et l'arbitrage d'options de gré à gré illiquides, à partir de 2018, suite au recrutement de deux nouveaux gérants ».

« Pourtant, le prospectus était clair sur le fait que le risque de contrepartie sur instruments de gré à gré ne pouvait excéder, selon les cas, 5 % ou 10 % des actifs nets du compartiment », ajoute Gwennhaëlle Barral, avocate pour le cabinet Temime qui représente l'investisseur. « Dans ces conditions, le fonds aurait dû perdre à ce moment-là sa qualification UCITS [fonds régis par le droit de l'Union européenne, NDLR] et son éligibilité à l'assurance-vie », ajoute-t-elle.

LIRE AUSSI :

- **Qui sont les meilleurs analystes en 2022 ?**

Des experts mandatés par l'investisseur ont estimé dans un rapport que Les Echos ont pu consulter que « des risques indus totalement en dehors du mandat de gestion et des contraintes réglementaires ont vraisemblablement été pris par la société de gestion. Ces prises de risques indues ont été permises par l'absence de procédures opérationnelles de mesures et de contrôles adéquats visant à détecter ces risques ». Ils sont convaincus que les pertes du fonds sont supérieures au montant des actifs.

Interrogés par Les Echos, les avocats d'Exane AM ont déclaré : « nos clients sont extrêmement surpris car ils ne comprennent pas et contestent vigoureusement ce qui pourrait, à quelque titre que ce soit, fonder une quelconque responsabilité, a fortiori pénale ».

D'autres fonds gérant les intérêts de particuliers, comme des fonds de pension ou des sociétés d'assurance-vie, auraient également perdu tous les fonds qu'ils avaient placés dans Exane Integrale.

LIRE AUSSI :

- **H2O acte la perte de valeur de ses fonds cantonnés**
- **Scandale des fonds structurés : la patronne d'Allianz AM sur le départ**

Laurence Boisseau